

# LEDEVOIR



CAHIER  
**2**

## CULTURE

Un tableau d'Alfred Pellán traduit en deux panneaux tactiles au Musée des beaux-arts de Montréal | **B1**

## ACTUALITÉS

Au secours des monarques

**A8**

### LOTÉRIE

## Québec forcé de rebrasser ses cartes

La province ne peut pas imposer le blocage de sites illégaux, tranche la Cour supérieure

KARL RETTINO-PARAZELLI  
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec n'a pas le droit d'obliger les fournisseurs de services Internet à bloquer les sites de jeu en ligne qui font concurrence à celui de Loto-Québec, comme il a tenté de le faire, vient de trancher la Cour supérieure du Québec dans un jugement qui pourrait priver l'État québécois d'au moins 27 millions de dollars annuellement.

Dans une décision rendue mercredi dernier — mais passée inaperçue —, le juge Pierre Nollet a déclaré invalide constitutionnellement un article de la Loi sur la protection du consommateur modifié par la loi 74, laquelle a été adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2016.

L'article litigieux prévoit que les fournisseurs de services Internet — comme Bell, Vidéotron ou Cogeco — doivent bloquer l'accès aux sites de jeu de hasard et d'argent qui ne sont pas autorisés par Loto-Québec, sans quoi ils s'exposent à des amendes salées pouvant varier entre 2000 \$ et 100 000 \$.

Le gouvernement du Québec a justifié cette modification législative en soutenant qu'il est nécessaire de bloquer les sites de jeu en ligne illégaux pour protéger les consommateurs vulnérables.

### Compétences fédérales

Le juge Nollet a plutôt retenu les arguments mis en avant par l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS), le groupe représentant les fournisseurs de services Internet qui a entrepris la contestation judiciaire.

VOIR PAGE A 4 : LOTO-QUÉBEC

### FUSILLADE

## Toronto devient plus violente

Le maire de la Ville reine dénonce le manque de contrôle sur les armes à feu

AMÉLI PINEDA  
LE DEVOIR

La fusillade qui a fait trois morts, dont le tireur, dimanche soir à Toronto ravive le débat sur le contrôle des armes à feu. Au moment même où le maire John Tory déplore le laxisme face au problème, de nouvelles données de Statistique Canada révèlent que les crimes violents liés aux armes à feu augmentent, particulièrement sur le territoire torontois.

« J'ai déjà déclaré à de multiples reprises que Toronto a un problème d'armes à feu. Il y a beaucoup trop de personnes qui portent une arme à feu et qui ne devraient pas y avoir accès »,

a regretté le maire Tory lors d'un discours devant le conseil municipal lundi.

En fin de journée, les autorités ont dévoilé l'identité de l'homme considéré comme le responsable de l'attaque, Faisal Hussain. Le Torontois de 29 ans souffrait, selon sa famille, de graves problèmes de santé mentale, y compris de psychose et de dépression.

Dimanche soir, Faisal Hussain a ouvert le feu au hasard sur des passants qui se trouvaient sur l'avenue Danforth, au cœur du quartier grec de Toronto, tuant Reese Fallon, une jeune femme de 18 ans, ainsi qu'une fillette de 10 ans dont l'identité n'a pas encore été confirmée.



Reese Fallon, une des deux personnes tuées par Faisal Hussain  
LA PRESSE CANADIENNE

Treize autres personnes, âgées de 10 à 59 ans, ont été blessées, ont confirmé les autorités. L'assaillant a été retrouvé quelques minutes plus tard après avoir échangé des coups de feu avec des policiers arrivés rapidement sur les lieux.

Bien que les autorités aient refusé de s'avancer lundi sur le motif de l'attaque, le maire de Toronto a pointé du doigt la facilité à se procurer des armes à feu.

« Pourquoi quelqu'un dans cette ville a-t-il besoin d'un pistolet ? » s'est-il interrogé. « Je sais que répondre à des questions comme celle-ci n'éliminera pas complètement ces tragédies, mais

VOIR PAGE A 2 : FUSILLADE



Une amie de Reese Fallon, Desirae Shapiro, et sa mère, Gina Shapiro, pleuraient à chaudes larmes la perte de leur amie, tuée dans la fusillade dimanche.  
MARK BLINCH LA PRESSE CANADIENNE

### INDEX

Avis légaux..... A4  
Culture ..... B1  
Décès ..... B6  
Économie ..... B4  
Éditorial ..... A6  
Grille TV ..... B2  
Idées ..... A7  
Météo ..... B7  
Monde ..... B7  
Mots croisés ..... B7  
Petites annonces ..... B6  
Sports ..... B6  
Sudoku ..... B7

## Quand le reggae et le punk marchaient main dans la main

Le vétéran DJ et cinéaste Don Letts croit au pouvoir rassembleur de la musique

PHILIPPE PAPINEAU  
LE DEVOIR

« Ce dont on parle ici, c'est de la musique comme outil de changement, man ! » Certes, le grand Don Letts, vétéran DJ et cinéaste prolifique, s'emballe au fur et à mesure qu'il raconte ses souvenirs de la scène musicale britannique de la fin des années 1970. Mais c'est que l'homme était alors en plein centre de l'improbable et inspirante rencontre entre le punk et le reggae.

DJ du célèbre club Roxy, proche ami du groupe The Clash, Letts, aujourd'hui âgé de 62 ans, est né dans la capitale britannique de parents jamaïcains. Dans le dernier droit des années 1970, il était acteur et archiviste du tourbillon musical et social qui frappait le pays, pendant l'étonnante rencontre du punk de Brixton et du reggae de Kingstone.

En 2017, le vétéran a d'ailleurs tiré de ses archives filmées en Super 8 un documentaire, *Two Sevens Clash. Dread Meets Punk Rockers*. Le film sera présenté en première canadienne au Ministère à

VOIR PAGE A 5 : PUNK



DJ du célèbre club Roxy, Don Letts a été notamment un ami proche du groupe The Clash.  
JULIA KEDZIERSKI



## FUSILLADE À TORONTO

## « C'est comme un petit village, ici »

## FUSILLADE

SUITE DE LA PAGE A 1

même si nous pouvons prévenir un seul de ces incidents, alors, à mon avis, c'est une discussion qui vaut la peine d'être tenue très bientôt », a-t-il poursuivi.

Le drame survient alors que la métropole canadienne se remet encore de l'attentat à la camionnette-bélier qui a fait 10 morts en avril dernier.

## Fusillades en hausse

Au lendemain de la fusillade meurtrière, de nouvelles données de Statistique Canada montrent que l'utilisation criminelle d'armes à feu est en augmentation, notamment à Toronto.

La semaine dernière, la police de Toronto avait d'ailleurs annoncé un plan de réduction de la violence par armes à feu, avec un renfort de quelque 200 policiers supplémentaires destinés à être déployés la nuit dans les quartiers problématiques. Toronto a été ces derniers temps le théâtre d'un accroissement de la violence par armes à feu, attribuable principalement aux gangs.

Entre le début de l'année 2018 et le 14 juillet, Toronto avait connu 220 fusillades, qui ont coûté la vie à 27 personnes, contre 196 échanges de coups de feu et 17 morts pour toute l'année 2017, selon les statistiques officielles. Ces violences par balle ont augmenté de 10 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Le desserrement du contrôle des armes à feu sous le gouvernement conservateur de l'ancien premier ministre Stephen Harper y est pour quelque chose, selon Francis Langlois, membre de la Chaire Raoul-Dandurand. En 2012, l'obligation pour les Canadiens d'enregistrer leurs carabines et leurs fusils de chasse a été abolie.

« Du moment où on desserre le contrôle, forcément il va y avoir plus d'armes à feu qui vont se retrouver entre les mains de gens qui n'ont pas toujours de bonnes intentions », souligne le professeur d'histoire, qui s'intéresse à la question des armes à feu aux États-Unis et au Canada.

Le registre fédéral des données sur les armes à feu avait aussi été détruit sous le gouvernement Harper. Le Québec a remis en vigueur en début d'année un registre obligeant tous les propriétaires d'armes de la province à les enregistrer auprès du gouvernement.

En mars dernier, le gouvernement libéral de Justin Trudeau a quant à lui dévoilé son projet de loi relatif aux armes à feu, qui pourrait restaurer certaines mesures qu'avaient abolies les conservateurs de Stephen Harper. Ottawa envisage même d'interdire les publicités aux accents militaires et d'instaurer la déclaration obligatoire de tout achat de masse.

## Résidents ébranlés

Une bonne partie de la journée de lundi, plusieurs pâtés de maisons au cœur de Greektown étaient entourés de rubans jaunes de la police et presque tous les commerces locaux étaient fermés. Beaucoup de ceux qui ont été témoins de la fusillade ont relaté le chaos qui régnait pendant l'attaque.

Lenny Graf, qui avait mangé dimanche soir dans un restaurant du quartier, a raconté lundi qu'il regardait son fils de neuf ans et un ami jouer au



Des messages personnels ont été écrits en hommage aux victimes sur un immeuble en rénovation.  
MARK BLINCH LA PRESSE CANADIENNE



Des amies d'une des victimes, Reese Fallon, ont tenté lundi d'entrer dans le périmètre de sécurité pour pouvoir déposer des fleurs à l'endroit où leur amie a été tuée.  
AGENCE FRANCE-PRESSE

## Ce que l'on sait

Deux enquêtes ont été ouvertes à la suite de la fusillade meurtrière.

La police de Toronto est responsable de faire la lumière sur les circonstances de l'attaque.

L'Unité des enquêtes spéciales, l'équivalent du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) au Québec, se penchera sur le décès du tireur. Celui-ci est mort à la suite d'un échange de coups de feu avec les policiers. On ignore pour le moment s'il est décédé après avoir été atteint par un policier ou s'il a retourné son arme contre lui.

Parmi les blessés, on dénombre six femmes et sept hommes.

Cinq des blessés ont reçu leur congé de l'hôpital.

tour d'une fontaine à proximité lorsque les tirs ont commencé, vers 22 h.

« Mon premier instinct a été d'essayer de trouver Jason, et je l'ai vu accroupi derrière la fontaine, et j'ai remarqué que le tireur avait fini de tirer là et qu'il s'éloignait », a-t-il dit. « J'ai attrapé Jason et je l'ai emmené dans la ruelle, nous avons couru à l'arrière du

restaurant pour constater que l'ami de Jason était là en sécurité, tout comme ma femme. »

Valia Dsalio, qui travaille dans une station de radio de langue grecque du quartier, a soutenu que la communauté, très soudée, était ébranlée par la tragédie. « C'est comme un petit village pour nous, ici », a-t-elle dit. « C'est quelque chose que nous ne pouvions même pas imaginer, mais c'est arrivé. Mais on ne sait pas pourquoi c'est arrivé, ou ce que tout cela est censé signifier pour nous. »

Des témoins ont publié de nombreuses photos et vidéos en ligne, y compris une vidéo qui semble montrer un homme, vêtu de noir et portant une sacoche, faisant quelques pas avant de lever les bras devant lui alors que des coups de feu retentissent.

La police de Toronto a par ailleurs fait appel au public en demandant aux témoins ayant des images de l'attaque de les leur faire parvenir.

Avec La Presse canadienne et l'Agence France-Presse

## « Jamais nous n'aurions imaginé ce qu'il a fait »

L'auteur de la fusillade souffrait de problèmes mentaux, selon sa famille

AMÉLI PINEDA  
LE DEVOIR

L'homme considéré comme le responsable de la fusillade meurtrière de dimanche soir à Toronto a souffert toute sa vie de graves problèmes de santé mentale, soutient sa famille.

Les proches de Faisal Hussain se sont dits dévastés par le drame perpétré par leur fils de 29 ans. Ils expliquent qu'il a notamment souffert de psychose et de dépression.

« Les mots nous manquent, mais nous devons parler pour exprimer nos plus sincères condoléances aux familles qui souffrent en ce moment à cause des actes horribles commis par notre fils »,

a écrit la famille Hussain, dans un communiqué publié lundi soir.

La famille exprime ses plus sincères condoléances aux proches des personnes touchées par les « actions horribles » de Faisal Hussain. Elle se désolé que les efforts des médecins pour aider leur fils aient échoué.

« Alors que nous avons fait de notre mieux pour lui procurer de l'aide tout au long de sa vie, jamais nous n'aurions imaginé ce qu'il a fait », écrit la famille.

La fusillade a coûté la vie à une femme de 18 ans, Reese Fallon, et à une fillette de 10 ans dont l'identité n'est pas encore connue ; 13 autres personnes ont été blessées. La famille de Reese Fallon a précisé dans un communiqué

**L'école secondaire : réglé... Prochain arrêt : les soins infirmiers à McMaster.**

DOUG FALLON

qu'elle était dévastée et demandait que l'on respecte sa vie privée.

Selon des publications sur les médias sociaux, Reese Fallon avait obtenu en juin son diplôme d'une école secondaire du quartier. Une photo publiée sur ce qui semble être la page Facebook de son père indique que l'adolescente devait amorcer en septembre des études en sciences infirmières à l'Université McMaster de Hamilton.

« L'école secondaire : réglé... Prochain arrêt : les soins infirmiers à McMaster », a écrit Doug Fallon sur une photo de sa fille, tout sourire. « Félicitations Reese... Tellement fier ! »

Avec La Presse canadienne

## ILS ONT DIT

**Je souhaite prompt rétablissement aux personnes blessées. Les Torontois sont forts, résilients et courageux, et nous les appuyerons en cette période difficile.**

JUSTIN TRUDEAU,  
PREMIER MINISTRE DU CANADA



**Je promets à tous les habitants de Toronto, et encore plus à ceux qui ont été touchés par cette tragédie, que nous ne ménagerons aucun effort pour fournir des réponses à cette attaque insensée**

JOHN TORY, MAIRE DE TORONTO



Doug Ford  
NICK KOZAK LA PRESSE CANADIENNE

**[Nous avons tenu] une réunion urgente pour discuter de la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour assurer la sécurité dans nos collectivités. Nous sommes tous solidaires avec les gens de Toronto pendant cette période difficile.**

DOUG FORD,  
PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO



**[J'ai parlé] au chef de police et au maire John Tory [...] de la façon dont nous pouvons soutenir leurs efforts visant à mettre fin à la violence. Nous sommes unis dans notre détermination d'assurer la sécurité de nos rues.**

BILL BLAIR, MINISTRE DE LA SÉCURITÉ FRONTIÈRE ET DE LA RÉDUCTION DU CRIME ORGANISÉ



**Il faudra résoudre le problème [des armes à feu] collectivement. Ça va prendre du temps, parce qu'il n'y a pas de solution magique, mais nos policiers vont tout faire pour rassurer les gens.**

TERRY BROWNE,  
SERGENT-DETECTIVE DE LA POLICE DE TORONTO



## III CRIMINALITÉ

# Hausse des agressions sexuelles rapportées à la police en 2017

Statistique Canada dévoile son rapport sur les crimes au pays

FLORENCE SARA G. FERRARIS  
LE DEVOIR

Le nombre d'agressions sexuelles rapportées à la police en 2017 au Canada a augmenté de 13 % par rapport à 2016, un écart « significatif » qui n'est pas étranger au mouvement #MeToo (#MoiAussi, en français) qui a secoué le monde entier à l'automne dernier. C'est ce que révèle le plus récent rapport de Statistique Canada sur les crimes déclarés par la police.

Ainsi, selon les données collectées par l'agence fédérale auprès des corps policiers de partout au pays, le nombre d'agressions sexuelles de niveau 1 — c'est-à-dire qui, en vertu du Code criminel, ne cause pas, ou presque, de blessures corporelles à la victime — dénoncées à la police serait passé de 21 000 à plus de 24 000 en une année. Cette hausse a été relevée dans neuf provinces et territoires, dont le Québec où une augmentation de 20 % des dénonciations a été observée.

« Ce n'est pas vraiment surprenant, souligne Pierre Landreville, professeur émérite de criminologie à l'Université de Montréal. Il faut se rappeler du contexte de l'automne dernier, avec la vague de dénonciations en

**24 672**

Le nombre d'agressions sexuelles déclarées à la police en 2017

**20 524**

Le nombre d'agressions sexuelles déclarées à la police en 2016

**50%**

La proportion des infractions relatives aux drogues déclarées encore liées au cannabis

lien avec le mouvement #MeToo. Il y a quand même beaucoup de sensibilisation qui a été faite, on a incité les femmes à rapporter ces crimes. Ces statistiques résultent de cela. »

Selon le rapport annuel, cette augmentation serait également due à l'engagement de « la police [...] à revoir la façon dont elle traite les agressions sexuelles qui ont été signalées, notamment à examiner à nouveau les dossiers d'affaires auparavant classées comme non fondées », à savoir « celles pour lesquelles la police avait déterminé qu'aucune affaire criminelle ne s'était produite ».

## Données partielles

Ces données, rappelle toutefois Pierre Landreville, ne sont pas représentatives de la réalité, puisqu'elles sont directement dépendantes de l'initiative des victimes. « Il est impossible de savoir, sans aucun doute, le nombre d'agressions sexuelles qui surviennent annuellement au pays. » Surtout que, comme le souligne l'analyste de Statistique Canada Warren Silver, « l'agression sexuelle constitue l'un des crimes les moins susceptibles d'être signalés à la police ».

Rien dans ces statistiques n'indique que ces agressions déclarées ont mené à une déclaration de culpa-

bilité ou une inculpation des agresseurs présumés.

## Cannabis en baisse

À l'inverse, les infractions liées au cannabis sont en baisse au Canada depuis 2011 et l'année qui vient de s'écouler ne fait pas exception à la règle. Ainsi, en 2017, près de 48 000 infractions liées à la possession, au trafic, à l'importation, à l'exportation et à la production de cannabis ont été déclarées par la police. Il s'agit de 8000 infractions de moins qu'en 2016.

Cette diminution s'explique en grande partie, selon Pierre Landreville, par l'intention du gouvernement Trudeau de légaliser la marijuana. « Le contexte actuel fait en sorte que les policiers n'ont pas intérêt à déployer des efforts dans ces dossiers. »

Rappelons que le projet de loi C-45, qui vise à légaliser le cannabis au Canada, a été déposé officiellement à la Chambre des communes en avril 2017. Après avoir suscité de houleux débats, il a finalement été adopté en juin 2018 et entrera en vigueur en octobre prochain.

## Taux de criminalité stable

Chose certaine, ces transformations ont une incidence sur le taux de criminalité

de manière générale, de même que sur l'Indice de gravité de la criminalité (ICG). De fait, ces derniers, bien que relativement stables depuis dix ans, ont tous deux légèrement augmenté en 2017 par rapport à l'année précédente. Ainsi, le taux de criminalité national a augmenté de 1 %, tandis que l'ICG déclarée par la police s'est accrue de 2 %.

Ces augmentations s'expliquent, notamment, par une hausse des cas de possession de biens volés (+15 %), de vol de véhicules à moteur (+6 %) et d'homicide (+7 %).

Ces statistiques n'offrent toutefois qu'un mince portrait de la situation au pays, précise Pierre Landreville. « Pour avoir une vraie idée de la criminalité au Canada, il faut regarder les données des dix, voire vingt dernières années, souligne le professeur. On remarque alors que, depuis près de trente ans, les crimes sont en forte baisse », d'un océan à l'autre. « Somme toute, nous vivons dans une société assez paisible. »

**Rien dans ces statistiques n'indique que ces agressions déclarées ont mené à une déclaration de culpabilité**

# L'Assemblée des Premières Nations doit élire son nouveau chef national

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Les chefs de quelque 600 nations autochtones se choisiront un chef national cette semaine, lors de l'assemblée générale de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Leur choix tentera de trancher cette sempiternelle question : à quel point l'organisation de représentation des communautés autochtones doit-elle collaborer avec Ottawa pour défendre leurs droits ?

Les chefs des Premières Nations du Canada se réuniront à Vancouver à compter de mardi. Alors que ces rencontres annuelles servent en général à débattre des dossiers politiques de l'heure — éducation, légalisation du cannabis, protection de l'environnement et des territoires ancestraux —, l'assemblée générale de cet été portera surtout sur l'élection d'un prochain chef national représentant les 635 Premières Nations auprès du gouvernement fédéral.

Le chef national sortant, Perry Bellegarde, du Manitoba, brigue sa propre succession. Mais quatre autres candidats lui font la course : Sheila North, du Manitoba, Miles Richardson, de Colombie-Britannique, Russ Diabo, de la communauté mohawk de Kahnawake, et Katherine Whitecloud, elle aussi du Manitoba.

## Proximité avec Ottawa

Tous les quatre reprochent à Perry Bellegarde d'être trop proche du gouvernement fédéral de Justin Trudeau. Mais le chef national, qui a été élu en décembre 2014, rejette ces accusations. « Chaque chef national est accusé d'être trop proche du premier ministre, du gouvernement. Nous avons une relation avec les décideurs politiques et législatifs », plaide-t-il à *La Presse canadienne* récemment.

Le rappel historique de M. Bellegarde n'est pas erroné. Il a lui-même été élu à la suite de la démission de son prédécesseur, Shawn Atleo, qui avait quitté la direction de l'APN en pleine tourmente. Ses collègues avaient contesté son leadership, en l'accusant de ne pas tenir tête au gouvernement de Stephen Harper lors des manifestations du mouvement Idle No More et d'avoir trop collaboré avec lui lors de la rédaction d'un projet de loi en matière d'éducation dans les communautés autochtones.



L'actuel chef national de l'APN, Perry Bellegarde (sur la photo), tentera de se faire élire à nouveau. Il est en compétition contre quatre autres candidats : Sheila North, Miles Richardson, Russ Diabo et Katherine Whitecloud.

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

Nonobstant, Perry Bellegarde fait aujourd'hui l'objet des mêmes critiques. Ses rivaux l'accusent à son tour de ne pas défendre suffisamment les intérêts des communautés dans ses négociations avec Ottawa, en ce qui a trait cette fois-ci au projet de loi qu'ont promis de déposer les libéraux pour enchâsser les droits ancestraux autochtones dans la loi fédérale.

Le candidat Russ Diabo, de Kahnawake, estime que l'APN a « perdu le contrôle de notre agenda sur la défense de nos droits. Le processus est mené par le gouvernement fédéral », a-t-il dénoncé au réseau CBC.

Sheila North, grande chef du Manitoba, accuse quant à elle l'APN de se comporter comme un gouvernement et de ne pas défendre les préoccupations des communautés sur le terrain. « Le chef actuel de l'APN fait cam-

pagne et célèbre les réalisations du gouvernement fédéral », a-t-elle déploré à *La Presse canadienne*. « Il n'est pas question des choses qui doivent changer pour nos peuples et nos communautés. On dirait qu'il est satisfait de l'état de nos vies en ce moment et je trouve qu'il ne devrait pas l'être. »

Seul Miles Richardson, ancien président du conseil de la nation haïda, croit que les Premières Nations doivent profiter de l'occasion que leur offre Ottawa en souhaitant bâtir une relation de nation à nation. « Mais nous devons mener le processus », soutient-il néanmoins lui aussi.

Sheila North est très connue comme fervente militante des droits autochtones. Elle avait notamment réclamé la démission de la commissaire en chef de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et as-

**Le chef actuel de l'APN fait campagne et célèbre les réalisations du gouvernement fédéral**

SHEILA NORTH



sassinées, Marion Buller, lors de l'assemblée générale de l'APN l'an dernier. Si elle est élue, elle serait la première femme à occuper le poste de chef national.

Cependant, Miles Richardson est de la côte ouest, où se trouve une bonne part des nations autochtones dont les représentants auront plus facilement pu se déplacer à l'assemblée générale puisqu'elle se tient cette année à Vancouver.

Le prochain chef national devra récolter 60 % des votes des chefs qui seront réunis mercredi. Chaque chef de communauté aura droit à un vote pour élire leur représentant des trois prochaines années. Les candidats participeront d'abord à un débat, mardi.

L'APN ne représente pas les communautés inuit ou métisse, qui ont leurs propres organisations.

# Le jeu en ligne au Québec : des revenus estimés à 250 millions

## LOTO-QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE A 1

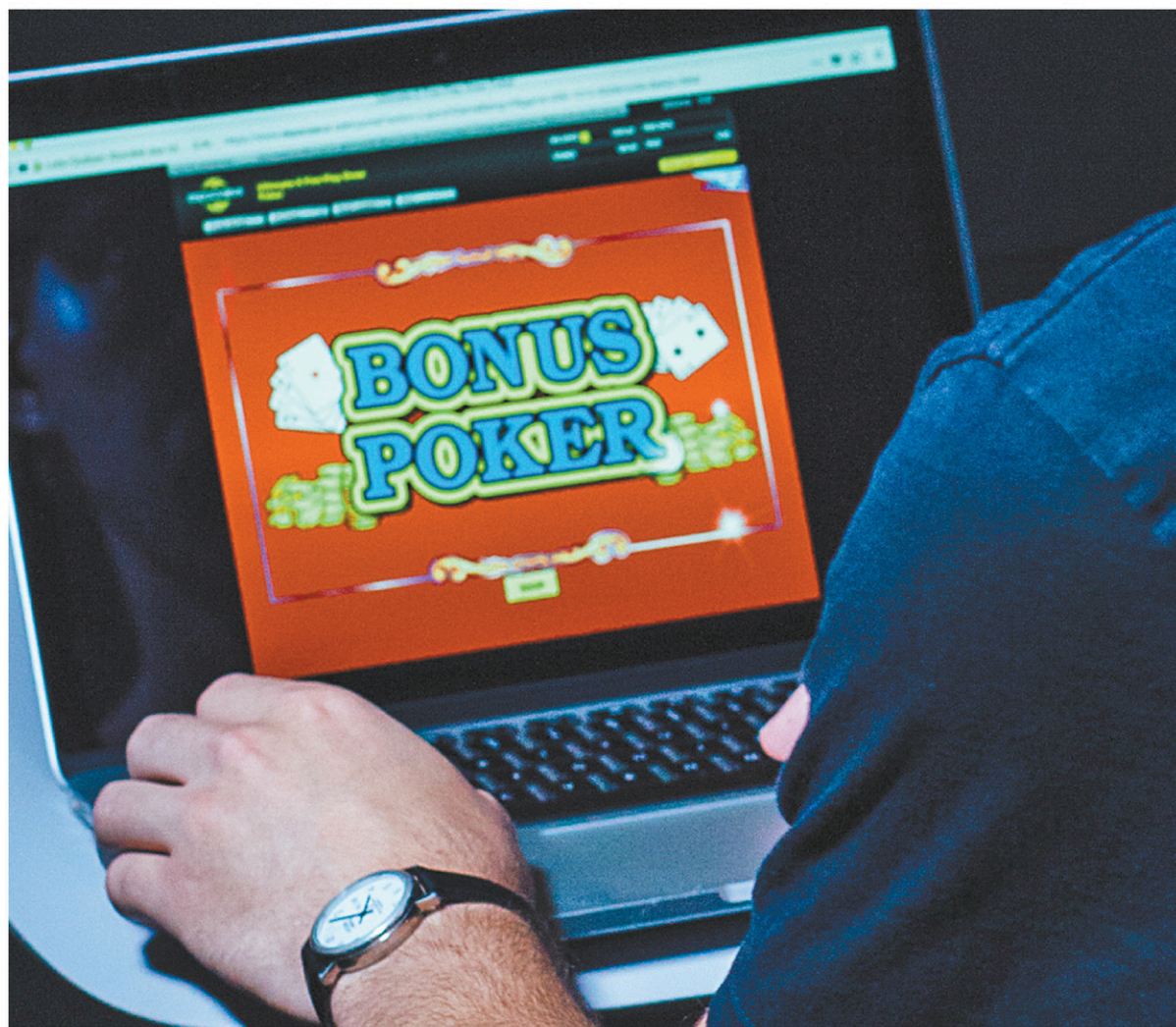
Il souligne dans sa décision que la modification législative adoptée par le gouvernement du Québec « intervient directement dans deux champs de compétence fédérale exclusive, soit les télécommunications et le droit criminel ».

Le « caractère véritable » de l'article de loi obligeant le blocage des sites de jeu en ligne illégaux « est d'empêcher les jeux de hasard et d'argent en ligne non mis sur pied et exploités par la province de pouvoir être "communiqués" par les fournisseurs de services Internet et non pas la protection des consommateurs ou de leur santé », écrit-il.

L'article invalidé par la décision de mercredi dernier n'était pas encore entré en vigueur en raison de la contestation judiciaire. Reste maintenant à voir si le gouvernement du Québec portera la cause en appel pour aller de l'avant avec le blocage des sites de jeu en ligne illégaux.

### Réactions prudentes

Le ministre des Finances, Carlos Leitão — qui est responsable du dossier —, n'a pas dévoilé ses intentions lundi. « Nous prenons acte du jugement et nous devons maintenant prendre le temps de l'analyser avant de le commenter », a répondu son attachée de presse, Audrey Cloutier.



Loto-Québec a été tout aussi prudente. Elle n'a pas souhaité commenter la décision, faisant valoir qu'il s'agit d'un « dossier judiciaire ».

De son côté, l'ACTS s'est réjouie de voir le juge Nollet lui donner raison.

« Nous sommes satisfaits de la décision de la Cour supérieure du Québec, a affirmé lundi un porte-parole de l'association, Tiéoulé Traoré. Nous avons toujours soutenu que les Canadiens sont mieux servis par un cadre réglementaire fédéral uniforme, cohérent et prévisible, plutôt que par une mosaïque de règlements provinciaux. »

« Cette décision est importante, car elle envoie un signal fort favorable à la stabilité de notre cadre réglementaire, ce qui, nous le pensons, augmentera les incitatifs d'investissements tant au Canada qu'au Québec de la part des fournisseurs de services dotés d'installations », a-t-il ajouté.

La portée du jugement de mercredi dernier ne se limite pas à des questions de compétences fédérales ou provinciales.

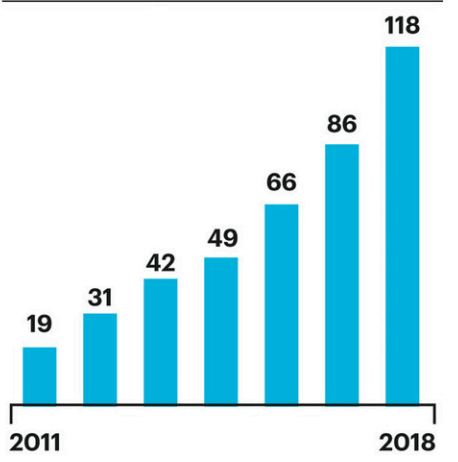
Loto-Québec comptait sur les changements apportés grâce à la loi 74 pour bloquer quelque 2200 sites de jeu en ligne et ainsi augmenter ses profits. Dans son budget 2015-2016, le gouvernement du Québec prévoyait que le blocage des sites illégaux lui permettrait de recevoir annuellement 27 millions de dollars de plus en dividendes de la part de la société d'État.

Il faut dire qu'en vertu du Code criminel canadien, seules les provinces peuvent offrir des jeux de hasard et d'argent, qu'on les trouve dans des emplacements physiques, comme des casinos, ou en ligne. Dans le cas du Québec, cela signifie que tous les sites de jeu en ligne sont illégaux, à l'exception de ceux de Loto-Québec.

**En vertu du Code criminel canadien, seules les provinces peuvent offrir des jeux de hasard et d'argent, qu'on les trouve dans des emplacements physiques, comme des casinos, ou en ligne.**

VALÉRIAN MAZATAUD  
LE DEVOIR

### Revenus tirés du jeu en ligne par Loto-Québec



En millions de dollars  
Source Loto-Québec  
Infographie Le Devoir

Une étude d'Ipsos indiquait, en 2012, que le marché québécois du jeu en ligne représentait des revenus totaux de près de 250 millions de dollars. Loto-Québec n'a pas d'estimation plus précise en main actuellement, mais elle présume que ce chiffre a augmenté, tout comme ses recettes tirées de ce secteur en forte croissance.

Ses revenus tirés du jeu en ligne se sont multipliés par six en l'espace de seulement quelques années, passant de 19,4 millions en 2011-2012 à 118 millions en 2017-2018.

### Blocage interdit

Cette cause impliquant le Québec et les fournisseurs d'accès Internet a également été suivie de près par certains groupes qui craignaient qu'un jugement favorable au gouvernement québécois ouvre la porte à la censure gouvernementale d'Internet.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) s'était pour sa part prononcé dans un avis publié en septembre 2016.

« Le Conseil est d'avis que la Loi sur les télécommunications interdit le blocage de certains sites Web par les entreprises canadiennes, avait écrit l'organisme. Le respect d'autres obligations juridiques, qu'elles soient municipales, provinciales ou étrangères, ne justifie pas en soi le blocage de sites Web par les entreprises canadiennes, en l'absence d'approbation du CRTC conformément à la loi fédérale. »

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452  
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :  
avisdev@ledevoir.com

**Avis public**  
Villeray  
Saint-Michel  
Parc-Extension  
Montréal

**DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS est, par les présentes, donné que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension statuera sur une demande de permis de démolition pour les bâtiments portant le numéro civique :

**7465, rue D'Iberville, et ce, le 13 août 2018, à 18 h, au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal.**

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition, doit faire connaître son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement. Ces commentaires doivent être transmis au bureau d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, H3N 1M3 et ce, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA04-14007), au plus tard le 6 août 2018, à 16 h 30.

Fait à Montréal le 24 juillet 2018  
La secrétaire d'arrondissement,  
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

**Avis public**  
Villeray  
Saint-Michel  
Parc-Extension  
Montréal

**DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS est, par les présentes, donné que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension statuera sur une demande de permis de démolition pour le bâtiment portant le numéro civique :

- 7418, rue Saint-Gérard

et ce, le 13 août 2018, à 18 h, au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition, doit faire connaître son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement. Ces commentaires doivent être transmis au bureau d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, H3N 1M3 et ce, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA04-14007), au plus tard le 6 août 2018, à 16 h 30.

Fait à Montréal le 24 juillet 2018  
La secrétaire d'arrondissement,  
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

**Avis public**  
Rosemont  
La Petite-Patrie  
Montréal

**PROMULGATION - RÈGLEMENT 01-279-53**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le règlement suivant :

**01-279-53 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 1 586 301 du cadastre du Québec**

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum, a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 22 juin 2018 par le greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement est entré en vigueur le 22 juin 2018 et peut être consulté au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 24 juillet 2018.  
Le secrétaire d'arrondissement  
Arnaud Saint-Laurent

**IBDO**

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)**

No Cour: 505-11-015333-185  
No Ottawa: 41-2399057

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
**9192-5693 QUÉBEC INC.**  
Personne morale constituée ayant son siège social au 73 boulevard des Hauts-Bois apt 314, St-Julie (Québec) J3Z 3J5

AVIS est, par les présentes donné que la faillite de 9192-5693 Québec Inc. est survenue le 12 juillet 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1<sup>er</sup> jour d'août 2018 à 11 h 30, au bureau du syndicat BDO Canada Limitée 1000 de la Gauchetière ouest, bureau 200, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Fait à Montréal, ce 16<sup>er</sup> jour de juillet 2018.  
BDO Canada Limitée  
Ronald P. Gagnon, LL.B.  
CIRP, SAI  
1000, de la Gauchetière ouest, bureau 200  
Montréal (Québec) H3B 4W5  
Tél.: 514-934-7810

**AVIS AUX CREANCIERS**  
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que MCS GLOB INC., société légalement constituée ayant son siège social au 57-1825, rue Dunant à Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, a fait cession de ses biens le 20 juillet 2018 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 9 août 2018 à 11h00, au 96, rue Turgeon, Sainte-Thérèse, Québec.

FAIT À SAINTE-THÉRÈSE, ce 20 juillet 2018.  
Eric Bisson, CPA, CA, SAI  
Responsable de l'actif

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**

Avis est par les présentes donné que suite au décès de **Raymond MIRON**, en son vivant domicilié au 12 470, 57<sup>e</sup>ième Avenue, Montréal, Québec, H1E 3V6, survenu le 18 décembre 2017, un inventaire des biens du défunt a été déposé et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Suzanne HOTTE, notaire, sise au 7077, rue Beauharnois Est, bureau 201, à Montréal, (QC), H1M 2Y2.

Fait ce 18 juillet 2018, par  
Me Suzanne HOTTE, notaire.

Prenez avis que le 14 juillet 2018, Dr Pierre St-Germain a confié la garde des dossiers des patients ayant consulté au 484, boulevard Laure, Sept-Îles (Québec) G4R 1X5, (418) 968-2261, suite à la cessation définitive de sa pratique dentaire, au Dr Jonathan Drolet exerçant à cette même adresse. Les patients ont cinq (5) ans pour accepter la cession de leur dossier au Dr Jonathan Drolet, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre dentiste. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le Dr Jonathan Drolet ou Christiane Lapierre, durant les heures d'ouverture suivantes de la clinique :  
Centre de soins dentaires des Sept-Îles  
484, boulevard Laure, Sept-Îles (Québec) G4R 1X5  
Lundi : 8h00 à 17h30  
Mardi : 8h00 à 17h30  
Mercredi : 8h00 à 17h30  
Jeudi : 8h00 à 17h30  
Vendredi : 8h00 à 16h30  
Téléphone : (418) 968-2261  
Télécopieur : (418) 968-9682

**AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)**

**Avis est donné à :**

Prevaly Frantz Michel ; 760 4e Rang, St-Ambroise-de-Killdare, QC, J0K 1C0	505-32-036413-160
Frédéric Turgeon ; 40 Bellefleur, La Prairie, Qc, J5R 5S2	505-32-036749-175
Giovanni Maluorni ; 135 Quintal, Laval, QC, H7N 4V9	505-32-036822-170
Emilie Renaud ; 4870 St-Dona, Montréal, QC, H1K 3N8	505-32-036822-170
JDM Rivud Inc. ; 4435 Ave Thibault, Longueuil, QC, J3Y 7N1	505-32-036951-185
9293-4579 Québec Inc. f.a.s.n.d Option Evasion; 805 Boul. Taschereau, Longueuil, QC, J4K 2X1	505-32-701019-177
9304-4253 Québec Inc.; 9805 Boul. Henri Bourassa Est, Montréal, QC, H1C 1G5	505-32-701106-172
Galel Sean Ricardo ; 6053 rue Mazarin, Montréal, QC, H4E 2X1	505-32-701532-187
Seacret SPA ; 584 rue Beaulac, Montréal, QC, H4R 1W8	505-32-701635-188
Hachey Sammy Lee ; 307-6290 Chevrier, Brossard, QC, J4Z 0M4	505-32-701667-181
9287-4734 Québec Inc. f.a.s.n.d. Déménagement Eco ; 2707 Paulus, Montréal, QC, H4S 1E9	505-32-701703-184
Daniel Petit ; 261 Ste-Angelique Nord, Joliette, QC, J6E 5R5	505-32-701751-183
Fiona Fisher ; B-225-1795 Berri, Montréal, QC, H2L 0B1	505-32-701755-184
Maxime Brunet ; 114 A) Lafrance Ouest, Saint-Basile-le-Grand, QC, J3N 1C4	505-32-701794-183
Yvon Lavigne ; 5855 Boul. Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A5	505-32-701885-189
Décontamination ETG et Rénovation DVR ; 535 du Quai, Saint-Anne-de-Sorel, QC, J3P 2Z6	505-32-701925-183
Habitations SB Inc. ; 300 Boul. St-Luc, Saint-Jean-Sur-Richelieu, QC, J2W 1A0	505-32-701924-186
Logistique Wael Inc. ; 5-160 Saint-Jude Sud, Granby, QC, J2J 0H1	505-32-701931-181
William Valderrama ; 5-160 Saint-Jude Sud, Granby, QC, J2J 0H1	505-32-701931-181
MJP Estetik Inc. ; 1071 St-Bruno, Saint-Bruno, QC, J3V 6P4	505-32-701943-186

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Longueuil situé au 1111 boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil, Qc, J4M 2J6 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 23 juillet 2018 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Longueuil, le 23 juillet 2018.  
Michèle Bellefleur,  
Greffière-adjointe de la Cour du Québec

Opération **Entant Soleil**  
pour protéger votre enfant de la chaleur  
operationentantsoleil.ca

**Avis public**  
Rosemont  
La Petite-Patrie  
Montréal

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

AVIS est par les présentes donné par le sous-signé, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 8 août 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

**6315, rue Chabot**

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 24 juillet 2018.  
Le secrétaire d'arrondissement  
Arnaud Saint-Laurent

Un don d'espoir pour la vie  
ARMEE DU SALUT  
1-877-488-4222  
www.ArmeduSalut.ca

**Avis public**  
Rosemont  
La Petite-Patrie  
Montréal

**PROMULGATION - RÉSOLUTION CA18 26 0181**

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION CA18 26 0181 autorisant la démolition d'un lieu de culte vacant et la construction d'un bâtiment résidentiel ayant un maximum de 20 logements, sur le site du 6724, rue Fabre, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8).**

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, elle est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal, et elle est entrée en vigueur le 28 juin 2018 conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 24 juillet 2018.  
Le secrétaire d'arrondissement  
Arnaud Saint-Laurent

**AVIS AUX CREANCIERS**  
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que LIM INC., société légalement constituée ayant son siège social au 521-15, rue de Castelnau Ouest à Montréal, Québec, a fait cession de ses biens le 20 juillet 2018 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 9 août 2018 à 11h30, au 96, rue Turgeon, Sainte-Thérèse, Québec.

FAIT À SAINTE-THÉRÈSE, ce 20 juillet 2018.  
Eric Bisson, CPA, CA, SAI  
Responsable de l'actif

**HEURES DE TOMBÉE**

**Avis légaux et appels d'offres**

**Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.**

Publications du **lundi** :  
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :  
Réservations avant **15 h le vendredi**

**POUR NOUS JOINDRE**  
avisdev@ledevoir.com  
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340  
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics  
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

### AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

EN BREF



La relève de la garde a lieu tous les matins de l'été, sur la colline du Parlement.

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

### Incident au couteau déjoué devant le Parlement

OTTAWA — Un homme de 24 ans a été arrêté à la suite d'un incident lors de la cérémonie de la relève de la garde, sur la colline parlementaire lundi. L'homme aurait proféré des menaces et été intercepté par le service de sécurité parlementaire, selon le *Globe and Mail*. Jesse Mooney a par la suite été arrêté, et un petit couteau de poche a été trouvé en sa proximité. Il a été accusé d'agression et de manquement aux conditions de l'ordonnance de probation, a confirmé la police d'Ottawa, en parlant d'un « incident isolé ». « Grâce à la réaction rapide de nos soldats, de la GRC et du Service de protection parlementaire, la menace potentielle a été repérée et neutralisée. Personne n'a été blessé », a indiqué la Défense nationale. Ni la police ni la Défense n'ont été en mesure de préciser les motifs de son geste.

Le Devoir

### Encore du temps chaud

Environnement Canada a publié lundi des avertissements de chaleur dans la région montréalaise. Le mercure a atteint 29 °C lundi, avec un humidex de 38. Le temps chaud, même s'il est moins intense qu'au début du mois, devrait perdurer jusqu'à jeudi, a affirmé le météorologue Steve Boily, d'Environnement Canada. Les averses, qui toucheront la région montréalaise mardi soir et mercredi, se déplaceront vers l'est du Québec mercredi soir et jeudi. Le soleil devrait être de retour à partir de jeudi et vendredi. Le Centre-du-Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent devraient connaître mercredi la journée la plus chaude de la semaine. Le Québec connaît jusqu'à maintenant un mois de juillet au-dessus des normales en matière de températures, mais sous les normales quant aux précipitations, a indiqué M. Boily.

Le Devoir

### La détention des immigrants est notée sévèrement

OTTAWA — Une vérification fédérale sur la façon dont l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) traite les détenus de l'immigration, pendant que leur dossier est examiné, tire des constats extrêmement critiques et alimente les appels en faveur d'une réforme fondamentale du système. La vérification a révélé notamment que des fonctionnaires de l'ASFC avaient fait des déclarations inexacts, que des juges de l'immigration avaient décidé du sort de demandeurs en se basant sur de fausses informations, et que certains détenus n'étaient pas représentés lors des audiences de la CISR.

La Presse canadienne

## Don Letts, ou le besoin vital du punk-rock

### PUNK

SUITE DE LA PAGE A 1

Montréal, ce jeudi, dans le cadre de Fantasia. Letts sera aussi en DJ set au Belmont ce mercredi, en plus de présenter son film *Punk Attitude* vendredi pendant le festival punk '77 Montréal.

« La collision de la culture africaine et caribéenne avec la culture blanche, c'était Mars et Vénus, au fond, raconte-t-il au *Devoir* au téléphone, installé dans son jardin du nord-ouest de Londres. C'étaient deux différentes tribus, venant de deux planètes complètement différentes, et qui ont trouvé un endroit où ils pouvaient coexister. »

La musique des Clash porte beaucoup de traces ces rencontres musicales. Letts cite aussi le groupe The Fits, et plus tard, la musique de John Lydon, ex-Sex Pistol, avec Public Image Ltd. « Je crois que ça en disait long sur la puissance de la culture pour unir les gens. Je sais que ça sonne québécoise (*corny*), mais c'était exactement l'effet que ça a eu. »

Dans l'Angleterre de l'époque, rappelle Don Letts à coups de sympathiques « *listen* » et « *man!* », les tensions raciales étaient fortes et le pays voyait monter le Front national britannique, un mouvement de droite. « Alors, les vieux avaient peur de ces nouvelles cultures venues d'ailleurs, qui arrivaient dans leurs belles plate-bandes vertes, ironise-t-il. Mais ce qui est intéressant, c'est que les jeunes étaient vraiment emballés par la musique, le style et la culture. C'est ça qui a vraiment aidé les Blancs et les Noirs à se rapprocher dans ce pays. Ce n'est pas le gouvernement qui a fait ça, ce n'est pas la religion ou l'Église, c'est la musique qui l'a fait. »

#### Dans les archives

La naissance de son documentaire *Two Sevens Clash. Dread Meets Punk Rockers* s'est faite en 2016, lors des célébrations entourant le 40<sup>e</sup> anniversaire du punk, souvent établi en 1976. Letts a plongé dans ses archives filmées aux premières loges de ce qu'on appelait les « punky reggae party's ».

« J'ai réalisé qu'accidentellement, j'avais l'histoire de ce moment phénoménal. Dans toute cette folie, il y avait une place où on se rencontrait. On était des rebelles dans l'âme, pour tout dire. »

Visionner les bobines d'époque a été une « expérience un peu cathartique », dit Letts, qui était aussi du groupe Big Audio Dynamite. Il a aussi fallu démêler le matériel un peu pêle-mêle de ses valises, pour créer une ligne du temps qui se tient.

#### Vive la jeunesse, pas l'époque

Si les faits d'armes de Don Letts se sont déroulés il y a quelques décennies, celui qui a entre autres réalisé des clips pour Bob Marley, The Clash et The Pretenders a un regard partagé sur l'époque actuelle. Il a foi en la jeunesse, mais se désolé du même souffle de ce qu'il voit autour de lui.

« Aujourd'hui, beaucoup de musique ne sert qu'à vendre des choses, ça devient une trame sonore pour du consumérisme passif, déplore-t-il. Pour tout

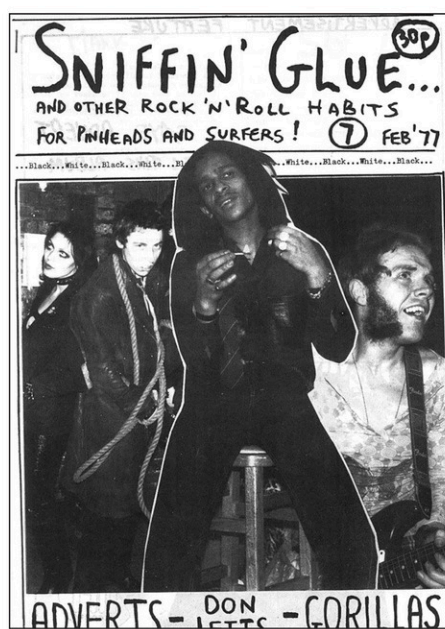
dire, je ne suis pas heureux du XXI<sup>e</sup> siècle, *man*. Non! Où est le nouveau Johnny Rotten? Où est le nouveau Joe Strummer? Où sont ces gens? Je ne sais pas. Childish Gambino [qui a livré cette année le clip-choc *This Is America*] prend un peu ce rôle, mais il manque de personnes qui veulent du changement social. Et ne vous méprenez pas, je sais qu'il y a des gens qui croient encore au pouvoir de la musique pour changer les choses, mais ils ne semblent pas être ceux qui sont célébrés de nos jours. En fait, c'est l'opposé, tout le monde nous dit de nous taire et d'être tranquilles, parce que ça gâche le party. »

Notre ère est dure pour les jeunes, trouve Don Letts, et c'est la raison pour laquelle il trouve que ces dernières années ont cruellement besoin de davantage de punk-rock. Pas tant de plus de pièces ou de disques du genre musical, plutôt de son « attitude et de son état d'esprit », qui guideraient notre monde. « On a besoin de docteurs en punk-rock et de professeurs en punk-rock, de politiciens punk-rock! »

Alors, on s'attend à voir Don Letts devenir député? « Non, mon ami! » sifflait-il doucement en français. « Je veux que ce soit les jeunes qui s'impliquent, qui se bottent le cul et arrêtent de regarder des écrans. Pendant ce temps-là, ils n'ont pas les yeux sur la balle et ne voient pas ce qui se passe vraiment. »

### On a besoin de docteurs en punk-rock et de professeurs en punk-rock, de politiciens punk-rock!

DON LETTS



Don Letts a fait la couverture du « fanzine » *Sniffin' Glue*, publication éphémère et pionnière de la culture punk, en 1977.

FACEBOOK OFFICIEL DON LETTS



Les pancartes ont également été installées à Montréal, dans la circonscription de Laurier-Dorion, lundi soir.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

## Une campagne politique vire au bras de fer légal

Une coalition de syndicats met en demeure la Ville de Québec pour avoir demandé de retirer des affiches

MARIE-MICHÈLE SIOU  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Une campagne de publicité qui devait attaquer le Parti libéral du Québec et la Coalition avenir Québec prend finalement des airs de bras de fer entre la Ville de Québec et une coalition de syndicats.

Cette dernière a envoyé lundi une mise en demeure à la ville dirigée par Régis Labeaume, à qui elle reproche de prendre des positions constituant « une atteinte grave à la liberté d'expression garantie par les chartes ».

La coalition de syndicats a installé le 19 juillet des affiches appelant à boycotter les candidats libéraux et caquistes dans quatre circonscriptions de Québec. Parmi celles-ci, il y a la circonscription de Taschereau, située au centre-ville de la capitale nationale.

La Ville a répliqué en demandant aux syndicats de « retirer le plus rapidement possible les pancartes installées en contravention de la réglementation », sous peine d'amende. Elle avance que son règlement d'urbanisme interdit « l'affichage de nature politique ou partisane hors période électorale ».

#### Liberté d'expression

La coalition syndicale à l'origine de l'installation des affiches fait une lecture différente du règlement sur l'affichage, qui stipule qu'il ne s'applique pas aux enseignes électorales.

« De toute évidence, les affiches en

cause sont des enseignes électorales, comme l'a d'ailleurs reconnu le Directeur général des élections », avance-t-elle au sujet de ses pancartes, qui portent la mention « Libécaquiste, Caquilibéral ».

« Les positions que vous avez prises dans cette affaire constituent une atteinte grave à la liberté d'expression garantie par les chartes. Cette atteinte est d'autant plus grave qu'il s'agit ici de la liberté d'expression politique, une liberté fondamentale jouissant du plus haut degré de protection », écrit la coalition dans sa mise en demeure.

« La Ville de Québec, comme toute autorité politique, se doit non seulement de respecter les droits fondamentaux garantis par nos chartes, mais également d'en assurer la promotion. Or, de toute évidence, vos récentes démarches sont en violation flagrante de cette règle de droit », poursuit-elle.

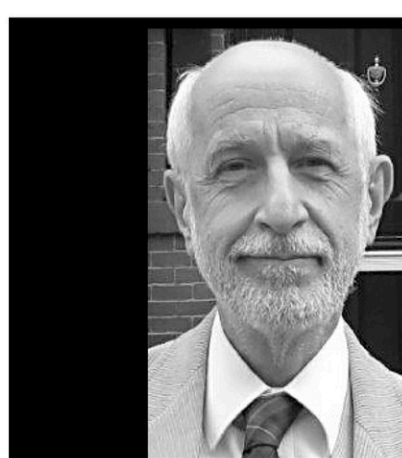
Plus d'un millier d'affiches ont été installées la semaine dernière dans les circonscriptions de Taschereau (Québec), Pointe-aux-Trembles (Montréal), Roberval (Saguenay-Lac-Saint-Jean) et Saint-Jérôme (Laurentides).

Seules les villes de Saint-Jérôme et de Québec ont sommé les syndicats de retirer leurs pancartes. La Ville de Saint-Jérôme a confirmé avoir envoyé lundi des avis sommant les syndicats de retirer leurs affiches. « Ils auront 48 heures pour s'y conformer, à compter de la réception des avis », a déclaré Michel Therrien, du Service des communications.

**Seules les villes de Saint-Jérôme et de Québec ont sommé les syndicats de retirer leurs pancartes**

### Rectificatif

Dans l'article de Lisa-Marie Gervais publié le lundi 23 juillet sur la pasteur Rosa Elena Donoso, il doit être précisé que M<sup>me</sup> Donoso est pasteur de la paroisse Camino de Emaus, qui partage le même bâtiment que l'église unie Saint-Jean, sur la rue Sainte-Catherine à Montréal, et non pasteur de l'église unie Saint-Jean en soi.



Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## III PIPELINE TRANS MOUNTAIN

## Le baron du pétrole

Le sort en est jeté. Aucune entreprise privée ne veut du pipeline Trans Mountain, de la firme texane Kinder Morgan. Ottawa doit maintenant s'en porter acquiescent. Son offre, annoncée à la fin mai, sera soumise sous peu aux actionnaires et approuvée d'ici la fin septembre. Après cette date, les Canadiens assumeront seuls les risques de ce coup de dés fédéral.

MANON CORNELLIER



Kinder Morgan avait jusqu'à dimanche pour trouver un acheteur privé. Pour les inciter à se manifester, le gouvernement Trudeau avait promis de les indemniser contre toute incertitude juridique qui pèse sur le projet. Rien n'y fit. Il en aurait été sûrement autrement si le projet était rentable.

Le fédéral, lui, veut que ce projet se réalise pour des raisons avant tout politiques. Il veut affirmer son pouvoir quant aux provinces en matière de pipelines et préserver l'adhésion de l'Alberta au plan canadien de lutte contre les changements climatiques.

Les 4,5 milliards offerts à Kinder Morgan pour les infrastructures existantes et le projet d'expansion ne couvrent pas les coûts de construction ni ne mettent fin à l'incertitude qui a eu raison de la volonté

de Kinder Morgan. Les manifestations se poursuivent, comme les actions devant les tribunaux, dont celui de la province de Colombie-Britannique, qui maintient avoir le droit, pour des raisons environnementales, de contrôler la quantité de bitume qui transitera dans le pipeline. Ottawa maintient le contraire, et l'affaire est devant la plus haute cour de la province.

L'opposition ne se limite pas à la côte ouest. Des militants de Greenpeace ont accroché une bannière à la tour du Stade olympique cette semaine pour enjoindre à Ottawa de reculer. Plus de la moitié des membres du Conseil jeunesse du premier ministre ont écrit à ce dernier pour lui exprimer leur « profonde déception », eux qui croyaient qu'il voulait d'abord investir dans les énergies propres. En plus, avec Trans Mountain, il rendra encore plus improbable le respect des cibles canadiennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ottawa pourrait partager les risques avec l'Alberta et des communautés autochtones pour le projet, mais il a aussi sondé l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC). En entrevue à Reuters en juin, son président, Mark Machin, a dit : « Si c'est une occasion qui offre un retour décent, nous allons l'examiner. »

L'Office doit, au contraire, se tenir loin de ce projet de pipeline et se mettre au diapason des tendances à long terme afin de protéger le bas de laine des travailleurs canadiens, qui, pour la plupart, n'ont pas d'autres fonds de pension. Fort heureusement, les Québécois sont un peu plus à l'abri, puisque leurs pensions sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Elle, contrairement à l'Office, s'est dotée d'une stratégie climatique, dont l'objectif est de réduire l'empreinte carbone de ses investissements.

L'OIRPC et le gouvernement fédéral devraient suivre son exemple. Nombre d'analyses ont démontré que, si la planète veut limiter la hausse de la température mondiale à 2 degrés Celsius, une large partie des réserves d'hydrocarbures devrait rester enfouie. Le virage vers une économie faible en carbone, que tous les signataires de l'Accord de Paris disent vouloir prendre, exige un tel changement. Celui-ci se traduirait par contre par une dévalorisation de ces actifs inexploités du secteur pétrolier.

Le gouvernement Trudeau ne peut pas promettre un pipeline rentable et affirmer en même temps combattre efficacement le dérèglement du climat. La réussite de l'un contribuera à l'échec de l'autre. S'il est persuadé du contraire, qu'il en fasse la preuve et laisse l'Office en dehors de cette affaire fumeuse.

mccornellier@ledevoir.com

## III CONSTRUCTION

## Grutiers à surveiller

Le récent débrayage illégal des grutiers a une grande valeur pédagogique. L'industrie de la construction doit demeurer sous une surveillance constante pour éviter qu'elle soit prise en otage par une poignée de matamores en mal d'influence.

L'Union des opérateurs grutiers (section locale 791G de la FTQ-Construction) a paralysé les chantiers pendant une dizaine de jours, à la veille du congé de la fête nationale. Le ton a rapidement monté. Les travailleurs qui ont osé défier le mot d'ordre syndical en se présentant au travail ont subi des menaces et de l'intimidation, dans l'indifférence des leaders syndicaux des grutiers.

« Les grutiers se croient au-dessus des lois », a déploré la p.-d.g. de la Commission de la construction du Québec (CCQ), Diane Lemieux. Il fut un temps où les politiciens montaient au front pour condamner les tactiques d'intimidation et le chantage des fiers-à-bras syndicaux. À l'approche des élections, la ministre du Travail, Dominique Vien, s'est faite discrète. Diane Lemieux devait se sentir bien seule dans sa dénonciation des nuisances...

L'absence de leadership à la FTQ-Construction fut un sujet récurrent dans les dix dernières années, mais quelque chose a changé depuis les travaux de la commission Charbonneau. La FTQ-Construction a déploré la grève illégale des grutiers, et elle leur a demandé de respecter la loi. À l'époque, la centrale aurait évoqué le prétexte fallacieux de l'autonomie de ses syndicats affiliés pour fermer les yeux sur le chantage et l'intimidation.

Il s'agit d'une nette amélioration. Les matamores qui usurpent l'étoffe du syndicalisme ne peuvent plus faire la pluie et le beau temps aussi facilement sur les chantiers, d'autant plus que les nouvelles générations de travailleurs ne veulent plus jouer dans ce vieux film usé.

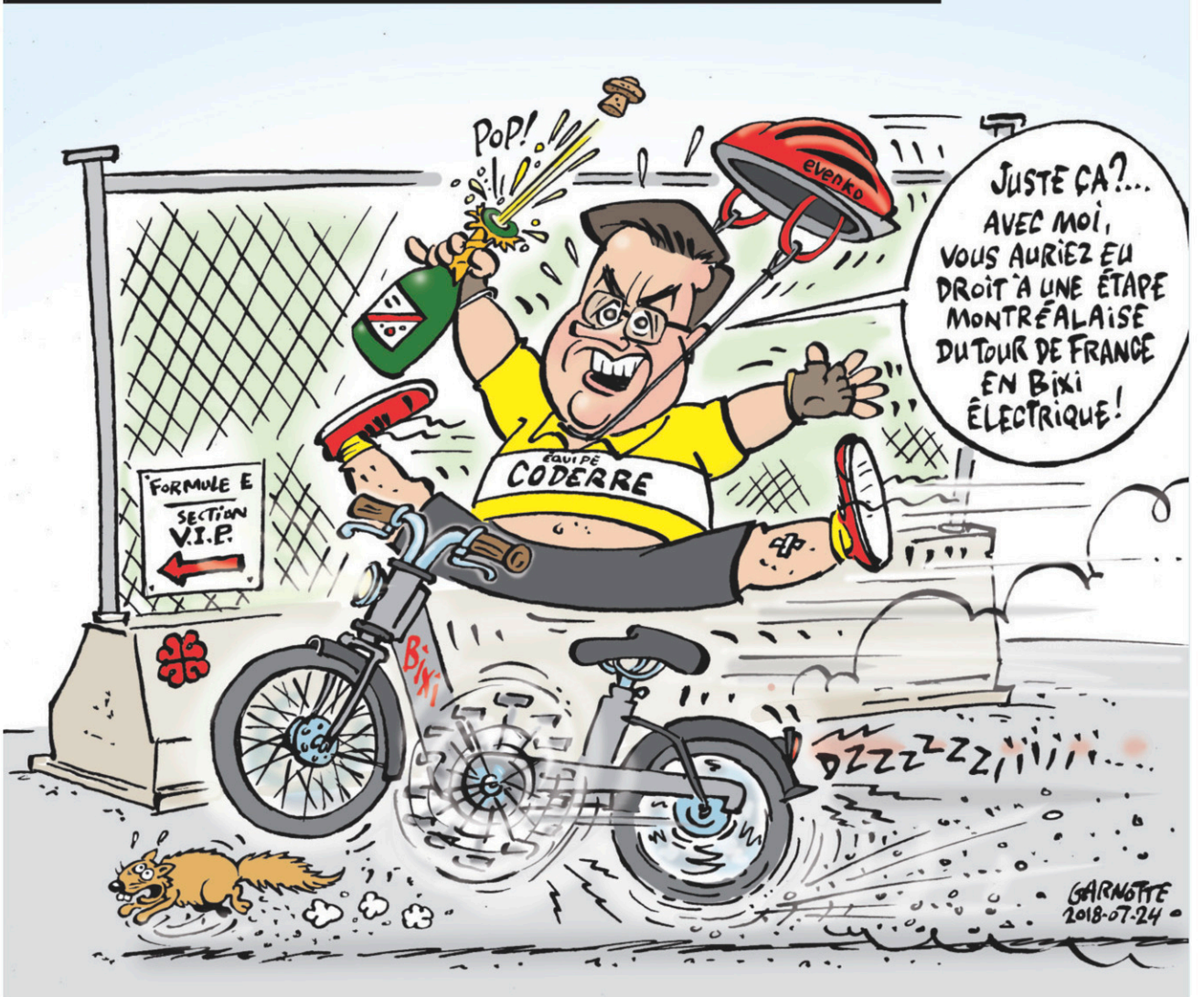
La grève illégale n'a guère duré plus d'une dizaine de jours. À la suite d'une rencontre avec le président de la FTQ, Daniel Boyer, la ministre Vien a par ailleurs annoncé la semaine dernière la création d'un comité indépendant pour se pencher sur le nouveau règlement sur la formation professionnelle, qui est à la source du conflit.

Aucun compromis ne devrait être fait sur la sécurité des grutiers. Ceux-ci ne peuvent cependant pas instrumentaliser les enjeux de sécurité pour maintenir un monopole factice sur les chantiers.

BRIAN MYLES



## DES BIXI ÉLECTRIQUES À MONTRÉAL DÈS LE MOIS D'AOUT...



## LIBRE OPINION

## Une décision injustifiable pour les demandeurs d'asile

Véronique De Sève  
Vice-présidente de la CSN

Stupéfaction et colère, voilà ce qu'inspire d'emblée la nouvelle directive du ministère de la Famille, qui interdit désormais aux enfants des demandeurs d'asile de fréquenter un service de garde subventionné du Québec.

Comment peut-on moralement justifier cette seule exclusion, alors qu'absolument toute autre personne résidente du Québec est admissible à ces places à contribution réduite, quelle qu'elle soit : citoyenne, résidente permanente, titulaire d'un permis de travail ou d'un visa d'étudiant étranger, lauréate d'une bourse d'études du gouvernement du Québec, reconnue en tant que réfugiée, titulaire d'un certificat de sélection délivré en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec, titulaire d'un permis de séjour temporaire en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente, etc.

Le ministre de la Famille justifie sa décision par une question de rôle à jouer entre les gouvernements fédéral et provincial. Pen-

dant ce temps, ce sont des familles, principalement des femmes et des enfants, parmi les plus vulnérables de la société, qui sont exclues, laissées à elles-mêmes. Comment justifier cette exclusion des demandeurs d'asile, alors que les délais pour obtenir une réponse concernant leur statut s'échelonnent trop souvent sur plusieurs années? Le gouvernement provincial a le devoir d'agir et de rétablir la situation. Il lui appartiendra ensuite de s'assurer que le fédéral assume ses responsabilités.

Par ailleurs, comment expliquer la confusion qui règne en ce qui concerne le droit à l'éducation de ces enfants, alors que leurs parents ont le droit de travailler et donc l'obligation de payer des impôts? Pourquoi ont-ils le droit de fréquenter l'école, du primaire jusqu'au collégial, mais n'ont-ils pas le droit aux services éducatifs à la petite enfance comme tous les autres enfants du Québec? Ces enfants ne devraient-ils pas avoir les mêmes droits que tous les autres en vertu des nombreuses conventions internationales dont nous sommes signataires?

Comment votre gouvernement peut-il justifier telle aberration, alors qu'il affirme que :

les services de garde éducatifs jouent un rôle crucial dans la réussite éducative;

les services de garde sont essentiels à la conciliation familiale et à l'égalité des sexes;

la participation des femmes au marché du travail est un facteur clé du développement;

les employeurs québécois ont besoin de main-d'œuvre étrangère pour fonctionner;

l'insertion en emploi est le principal moyen d'intégration des personnes immigrantes;

la francisation est cruciale pour assurer l'employabilité des personnes immigrantes;

le Québec est le « paradis des familles »...

Ce n'est certainement pas faute de moyens qu'on peut justifier cette exclusion insensée : les surplus réalisés depuis trois ans totalisent plus de 11 milliards de dollars, en y incluant la part consacrée au Fonds des générations. Le gouvernement doit revenir sur sa décision. Il en va de l'avenir de plusieurs familles qui bâtiront le Québec de demain.

## LETTRES

## Israël : nouvelle loi condamnable

Monsieur Trudeau, Madame Freeland, vous avez condamné la Russie, qui a envahi la Crimée en mars 2014. Vous condamnez régulièrement les crimes commis par certains pays. Qu'attendez-vous pour condamner la dernière loi votée par le gouvernement d'Israël, loi qui fait du pays un État-nation juif, proclame Jérusalem complète et unifiée comme capitale, et encourage la poursuite de la colonisation dans les territoires palestiniens occupés? Une loi qui foule aux pieds le droit international, consacre la discrimination raciale, éloigne les perspectives de paix, encourage l'extrémisme et la violence du Hamas et autres individus, et s'oppose finalement globalement au processus de paix et à la recherche de la solution à deux États.

Seule consolation : la loi a été votée par seulement sept voix de majorité. Raison de plus pour la condamner, et encourager ainsi les Juifs d'Israël à s'opposer à l'actuel gouvernement ainsi qu'aux Juifs du monde entier à dénoncer

cette loi et à exprimer leur désaccord avec le gouvernement qui la soutient.

Guy Durand  
Montréal, le 22 juillet 2018

## SLAV et l'esclavage

J'ai suivi avec intérêt les communications des médias concernant la production SLAV de Robert Lepage.

Je voudrais d'emblée recadrer le débat dans un contexte historique. Essentiellement, l'esclavage a reposé sur les besoins criants de main-d'œuvre, à la suite des pandémies de peste qui ont décuplé la population mondiale. Entre les années 1500 et 1850, nous avons arraché des millions d'Africains de leur terre natale pour reconstruire l'économie mondiale. Nous leur avons retiré leur identité, leur famille, leur fierté, leur histoire et nous avons fait du capital avec leur force physique.

Bien qu'officiellement proscrit, l'esclavage s'est exprimé de différentes façons depuis. Il existe toujours. À ma connaissance, l'abus des différentes sociétés envers cette communauté n'a fait l'objet d'aucune forme d'excuses, le prix à payer serait, sans aucun doute, trop élevé. La dette n'a jamais été réglée.

Dans le cas qui nous intéresse,

l'art et la liberté d'expression se veulent non discutables. Laquelle? La nôtre, la leur ou les deux? La libre expression ne vient pas seule quand elle prend l'envergure des débats actuels. Il y a un chiffre d'affaires qui y est attaché. Selon ma compréhension, les Africains ne demandent pas le veto sur leur histoire, qui, avouons-le, est une honte pour l'humanité; ils veulent un droit d'auteur sur leur histoire et celle de leurs ancêtres. Ils veulent enfin faire partie de l'équation dans la répartition du chiffre d'affaires et dans l'exécution des projets. Ils veulent s'intégrer à leur société qui est la nôtre aussi.

Je n'ai pas de leçon à donner à personne. Cependant, j'invite les lecteurs, les chefs d'entreprise et les chefs d'État à collaborer avec les communautés issues d'Afrique pour les inclure dans l'équation des revenus, de la visibilité, des charges et faire en sorte de rendre justice à leur contribution et à celle de leurs ancêtres à la richesse de notre société. J'invite également les lecteurs à lire *Congo. Une histoire*, écrit par David Van Reybrouck, 2012, Prix Médicis.

Céline Laferrrière, M.D., microbiologiste-infectiologue, collaboratrice humanitaire au Congo  
Le 20 juillet 2018

## III ENVIRONNEMENT

## N'oublions pas le sud du Québec

La conservation des milieux naturels ne doit pas être limitée aux territoires du nord

Marilou Bourdages

Coordonnatrice au Réseau de milieux naturels protégés

Alors que l'intention du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs de concentrer les nouvelles aires protégées dans le nord du Québec est dénoncée, à juste titre, par la Société pour la nature et les parcs (SNAP), le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) tient à rappeler au gouvernement qu'il est essentiel d'investir en conservation volontaire. En effet, les terres privées sont nombreuses et coûteuses dans le sud du Québec, ce qui complique la création d'aires protégées. Cependant, la conservation volontaire offre des mécanismes adaptés au contexte de cette région, et les organismes de conservation de la province ont développé l'expertise nécessaire pour y arriver.

Le sud du Québec, où se concentre la majeure partie de la population, regorge de milieux naturels exceptionnels, qui abritent 66 % des espèces menacées ou vulnérables de la province. Cette diversité offre des services écosystémiques essentiels à la vie, tels que la régulation du climat, la purification de l'eau et de l'air, l'approvisionnement en ressources et nourriture, l'atténuation des impacts des changements climatiques et la diminution du risque d'inondation. La protection des milieux naturels dans les régions densément peuplées permet de maintenir ces services en plus de soutenir le développement économique des régions, d'offrir des lieux de proximité pour l'épanouissement des individus et d'assurer la connectivité entre les milieux naturels à travers la province et au-delà des frontières.

## En faire davantage

Pour conserver les milieux naturels de la province efficacement, des actions doivent être menées tant en terres publiques qu'en terres privées, là où les pouvoirs de l'État sont plus restreints et où les enjeux d'occupation du territoire ne cessent de s'accroître. La conservation volontaire est un outil incontournable pour y arriver. Les organismes de conservation ont développé, grâce aux années passées sur le terrain, des approches innovantes en collaboration avec des acteurs diversifiés. Ils sont donc des alliés naturels et essentiels des instances gouvernementales.

C'est pourquoi les 15 millions de dollars récemment octroyés à



Conservation de la nature Canada par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour soutenir des projets d'acquisition sont un pas dans la bonne direction. Rappelons que le Canada et le Québec ont pris des engagements internationaux de protection de 17 % des milieux terrestres et de 10 % des zones maritimes et qu'ils sont encore loin d'avoir atteint leurs objectifs d'ici 2020.

Il est maintenant temps de mettre en place un programme de soutien qui tient compte de la diversité des acteurs de la conservation volontaire et de la complexité des enjeux d'aménagement

du territoire. Outre le financement direct des projets d'acquisition, les groupes de conservation ont un urgent besoin de soutien financier afin d'assurer l'intendance de ces aires protégées et de payer les taxes municipales et scolaires de leurs propriétés protégées.

Qui plus est, il serait souhaitable qu'un nouveau programme gouvernemental comprenne des fonds pour soutenir la coordination provinciale des groupes de conservation, comme le fait le RMN depuis 25 ans. Ce soutien permettra la mise en place de bonnes pratiques qui sont essentielles pour l'atteinte des objectifs de conservation à long terme. Aujourd'hui, 226 orga-

nismes de conservation, individus et municipalités protègent et gèrent plus de 55 000 hectares de milieux naturels situés en terres privées.

Les organismes de conservation du Québec sont prêts à travailler en partenariat avec le gouvernement pour établir les assises d'un mode de financement souple et fonctionnel qui s'adressera à tout le mouvement de la conservation en terres privées afin d'en assurer la pérennité et l'efficacité. Nous souhaitons que ce programme puisse représenter l'hétérogénéité des groupes de conservation du Québec, qui cheminent tous vers un objectif commun de protection du territoire pour les générations futures.

Outre le financement direct des projets d'acquisition, les groupes de conservation ont un urgent besoin de soutien financier afin d'assurer l'intendance des aires protégées.

OLIVIER ZUIDA  
LE DEVOIR

66%

Proportion des espèces menacées ou vulnérables habitant le sud du Québec

## Mise en orbite d'un satellite artistique

André-Louis Paré

Directeur général et rédacteur en chef de la revue Espace art actuel

Si tout se met en place comme prévu, l'artiste et géographe Trevor Paglen devrait procéder, cet été, en collaboration avec le Nevada Museum of Art, au lancement, dans l'espace extra-atmosphérique, d'une sculpture réfléchissante appelée *Orbital Reflector*.

Produite avec un matériau léger, semblable au Mylar, cette œuvre sera fixée à un petit satellite placé à bord de la fusée Falcon 9, propriété de SpaceX. Lorsque la fusée sera à plus de 575 km de la Terre, le satellite se détachera, et l'œuvre gonflable se déploiera afin d'y demeurer quelques semaines. Visible à l'œil nu à la nuit tombée, *Orbital Reflector* est une œuvre « non fonctionnelle » dont le seul intérêt est d'offrir aux observateurs terriens un point lumineux qui se déplace dans l'espace. Contrairement aux milliers de satellites scientifiques, militaires ou commerciaux qui, depuis la fin des années 1950, circulent au-dessus de nos têtes sans trop se faire remarquer, *Orbital Reflector* de Paglen souhaite, au contraire, être visible afin de donner à réfléchir à notre place dans le monde. Il souhaite que cette œuvre puisse réactiver notre émerveillement devant l'Univers. Mais pourquoi ne permettrait-elle pas aussi d'examiner, dans une nouvelle perspective, la question posée en 1963 à la philosophe Hannah Arendt concernant l'avenir de l'humanité à l'ère de la « conquête de l'espace » ?

## Des Idées en revues



revue *Espace art actuel*, printemps-été 2018, n° 119.

Il y a un peu plus de 400 ans, considérée comme stable au centre du monde, la Terre a subi un « déclassement cosmique ». Reconnue depuis comme un « astre errant », elle est une planète parmi d'autres. Mais bien avant la possibilité de nous projeter en dehors de notre « maison », de nous placer en situation d'extraterrestre devant l'image de la planète bleue, l'idée d'envoyer un objet ou un être humain dans l'espace a été imaginée par des auteurs de romans ou de films de science-fiction. Très tôt, au XX<sup>e</sup> siècle, ce désir d'explorer de nouveaux espaces s'est aussi retrouvé du côté des arts visuels. Ainsi, bien avant le projet de Paglen, de nombreux artistes ont conçu sur papier ou construit des prototypes de satellites artistiques. Hormis quelques essais plus ou moins fructueux, *Orbital Reflector* de Paglen risque d'être le plus spectaculaire. Évalué à 1,3 million de dollars, ce projet

soulève toutefois d'énormes paradoxes. Souhaitant proposer aux spectateurs un nouvel horizon susceptible de faire rêver à un monde sans frontières, la mise en orbite de ce satellite artificiel nécessite une infrastructure qui est loin d'être empreinte de poésie. Avant d'être une œuvre d'art, un satellite nécessite d'énormes contraintes d'ordre technique, scientifique et économique. Pour ce qui est d'*Orbital Reflector*, trois entreprises de l'aérospatiale (Global Western, Spaceflight Industries et SpaceX) y participent. Aussi, l'espace extra-atmosphérique devient un « territoire » de plus en plus sollicité. Par conséquent, il est à se demander si cette « sculpture publique » ne soulève pas plutôt des interrogations sur notre rapport à l'espace, dès lors que l'humanité n'est plus rivée à la Terre.

Le milieu du XX<sup>e</sup> siècle a vu l'exploration spatiale débiter sur fond de « guerre froide » et de menace nucléaire. Elle s'est poursuivie avec le lancement de milliers de satellites aux intérêts multiples, sans en oublier plusieurs qualifiés d'espions, et l'accumulation de nombreux débris spatiaux venus alimenter le dépotier spatial. Bref, depuis des décennies, l'exploration de l'espace tourne surtout autour de notre planète, mais cela n'a pas empêché de viser plus haut en se rendant à quelques reprises sur notre satellite naturel et, grâce à certaines missions robotisées, sur la planète voisine, Mars. Or, à en croire le président américain Donald Trump, les États-Unis

**Orbital Reflector est une œuvre « non fonctionnelle » dont le seul intérêt est d'offrir aux terriens un point lumineux qui se déplace dans l'espace**

devraient retourner bientôt sur la Lune, et sans doute aussi sur Mars. Cette nouvelle phase devrait se faire en partenariat avec le monde des affaires. Déjà, en février dernier, Elon Musk, le président de Tesla et fondateur de SpaceX, se félicitait d'avoir propulsé une voiture cabriolet rouge dans l'espace avec, pour hypothétique objectif, la planète Mars. Outre ce spectaculaire envol commercial, Musk voit encore plus grand avec la colonisation de la planète rouge dans les décennies à venir, telle que présentée dans la docufiction *Mars* (National Geographic Channel, 2016). Étant désormais « habitant de l'Univers », ce choix de poursuivre notre destinée en dehors de la Terre ne cache-t-il pas, comme le pense Arendt, l'envie d'échapper à la condition humaine ?

En septembre 2012, grâce au satellite de communication *EchoStar XVI* et en collaboration avec Creative Time (New York), Trevor Paglen a propulsé sur une orbite géostationnaire une œuvre intitulée *The Last Pictures*. Il s'agit d'un disque de silicium sur lequel se trouve gravée une collection de 100 photos représentant diverses facettes de notre vie sur Terre. Prévue pour subsister pendant des millénaires, *The Last Pictures* n'en dit-elle pas plus long sur l'avenir que nous souhaitons à notre planète ?

Des commentaires ou des suggestions pour Des Idées en revues ? Écrivez à [rdutrisac@ledevoir.com](mailto:rdutrisac@ledevoir.com).

# Au secours des monarches

Une campagne intensive de dénombrement à l'échelle nord-américaine aura lieu la semaine prochaine

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

## M

ême si les papillons monarches ont été moins nombreux à se rassembler dans leurs lieux d'hivernage cette année au Mexique, certaines observations laissent croire que leurs descendants, qui ont migré vers le nord, sont tout de même abondants au Québec cet été.

C'est ce que constate Maxim Larrivée, chef de la section Collections entomologiques et recherche à l'Insectarium de Montréal. « Ce qu'on remarque, c'est qu'il y a beaucoup de monarches et beaucoup de chenilles, davantage que ce à quoi on s'attendait. La migration printanière s'est bien déroulée », explique-t-il. « La dernière fois où il y en a eu autant, c'est en 2012. Mais ça n'avait pas porté fruit parce qu'il y avait eu une sécheresse énorme à la fin de l'été et durant la migration automnale. »

Les dangers qui menacent le monarque sont nombreux. La population de ce papillon emblématique, autrefois abondant en Amérique du Nord, s'est effondrée de 90 % au cours des 20 dernières années. Ce déclin est notamment attribuable à l'éradication en Amérique du Nord des asclépiades, la seule plante dont se nourrissent les chenilles de monarches. En mars dernier, le Fonds mondial pour la nature (WWF, en anglais) et la Commission nationale mexicaine des aires protégées ont évalué que les sites d'hivernage au Mexique avaient reçu 16 millions papillons de moins que l'année précédente.

### Augmenter les chances

Dans le but de mieux connaître les habitats de reproduction de ce papillon et ainsi favoriser sa protection, l'Insectarium invite encore cette année les Canadiens à participer à « Mission monarque », un projet de recherche lancé en 2016. Les citoyens désireux de mettre la main à la pâte n'ont qu'à recenser le nombre d'œufs et de chenilles de monarches sur les plants d'asclépiades qui poussent près de leur domicile. Un « blitz » est prévu du samedi 28 juillet au dimanche 5 août à l'échelle de l'Amérique du Nord. « L'an dernier, 250 des 1000 missions réalisées pendant l'été avaient été faites pendant le blitz. Cette année, notre objectif est de doubler la participation des citoyens, tant aux États-Unis qu'au Canada », a indiqué Maxim Larrivée.

Les papillons occupaient l'hiver dernier environ 2,5 hectares de forêt au



Des monarches du sanctuaire de papillons Sierra Chincua, dans le Michoacan. Les papillons voyagent des milliers de kilomètres depuis le Canada jusqu'au Mexique.

MARIO VAZQUEZ AGECEN FRANCE-PRESSE

Mexique, mais l'objectif pour 2020-2021 est que cette superficie augmente à 6 hectares, soit entre 180 et 200 millions d'individus. « Le monarque vient au Canada pour se reproduire. Il faut faire en sorte que les conditions de reproduction soient idéales afin que la quantité d'individus retournant vers le Mexique soit la plus grande possible et la plus résiliente possible », fait valoir M. Larrivée.

### L'asclépiade dans les golfs

Afin de favoriser la reproduction du monarque, les citoyens sont également invités à planter des asclépiades dans leur jardin. Roger Giraldeau, lui, ne s'est pas

contenté d'en planter dans sa cour. Ce résident de Boucherville a aussi entrepris d'inciter des clubs de golf à contribuer à la bonne cause.

Enthousiasmé par ce projet — même s'il admet ne pas avoir le pouce vert —, M. Giraldeau a fait des semis d'asclépiades, escomptant pouvoir disposer d'une centaine de plants à distribuer. Pour mener à bien son projet, il a même installé une serre dans sa cour. Ce sont finalement 960 plants qui ont émergé de terre, dont 800 ont été remis à des clubs de golf ayant accepté de participer à son projet. Huit clubs de golf ont planté des asclépiades sur

leurs terrains, dont ceux de La Vallée du Richelieu et de Beaconsfield, ainsi que le Royal Montreal et Le Mirage.

« Il n'y a qu'une Nature. La perte d'un habitant est une perte pour tout le monde. Le papillon monarque est un symbole. Il faut le sauver. C'est aussi un pollinisateur. La journée où on n'en a plus, on est faits », résume M. Giraldeau.

Mais les alliés ne sont pas toujours là où on les attend. Une société minière, la Corporation aurifère Monarques, possède 300 kilomètres carrés de terrains en Abitibi. En décembre dernier, l'entreprise a signifié à Mission monarque sa volonté de contribuer financièrement au projet en faveur des monarches et d'aménager une dizaine de jardins d'asclépiades sur ses propriétés.

Le nom de l'entreprise ne vient pas du papillon, mais est issu d'une combinaison des noms de deux anciennes propriétés que possédait la société, tient à préciser son p.-d. g., Jean-Marc Lacoste.

D'autres minières pourraient emboîter le pas. « On est en pourparlers avec deux autres minières. [...] L'asclépiade est non seulement une plante robuste, mais elle pourrait être utilisée pour la revégétation de sites miniers, ce qui aiderait du même coup le monarque », suggère M. Lacoste.

### Des villes amies

Le mouvement en faveur des monarches prend aussi de l'ampleur dans les villes. Montréal est devenue l'an dernier la première au Québec à obtenir le titre de « ville amie des monarches ». En Amérique du Nord, plus de 400 villes se sont engagées à poser des gestes pour favoriser la survie du monarque, comme créer des jardins d'asclépiades ou sensibiliser les employés du service d'horticulture afin de limiter la coupe d'asclépiades. « Ça s'est emballé cette année. On espérait que 4 ou 5 villes québécoises allaient signer une entente. Mais finalement, on en a eu beaucoup plus », signale Julie Roy, spécialiste en engagement du public à la Fondation David-Suzuki, qui pilote la campagne de sensibilisation baptisée « L'effet papillon ».

À l'heure actuelle, 11 villes québécoises ont été déclarées « ville amie des monarches » — parmi lesquelles la Ville de Québec, Saint-Constant et Saint-Lambert —, alors que 14 autres attendent leur certification. « Concrètement, sur le terrain, ç'a un impact, croit Julie Roy. Il y a tellement de villes qui ont signé [un engagement] qu'une sorte de compétition amicale s'est installée. C'est à celle qui en fera le plus pour les monarches. »

**Afin de favoriser la reproduction du monarque, les citoyens sont invités à planter des asclépiades dans leur jardin**

## III ÉTHIQUE

# Barrette blanchi de soupçons de blocage partisan

La commissaire dévoile toutefois un cas d'implication du politique dans une demande d'accès à l'information

MARIE-MICHÈLE SIOU  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

La commissaire à l'éthique écarte les soupçons voulant que le ministre Gaëtan Barrette ait bloqué un projet de services de pédiatrie pour des raisons partisans, mais met en lumière l'implication de la sphère politique dans une demande d'accès à l'information.

Dans un rapport daté du 5 juillet, la commissaire Ariane Mignolet écrit qu'elle ne peut « en venir à la conclusion » que le ministre Barrette « a volontairement retardé » un projet de services de pédiatrie spécialisés sur la Rive-Sud, dans la région de Montréal, parce que celui-ci devait se concrétiser dans la circonscription de Taillon, représentée par la péquiste Diane Lamarre.

La commissaire remet ainsi en doute les informations rapportées le

1<sup>er</sup> mars 2018 dans l'émission *Enquête*, de Radio-Canada.

Sur la base de deux témoignages confidentiels, le reportage avançait que le ministre avait mis un projet de regroupement de services de pédiatrie sur la glace, préférant le voir se concrétiser « après les élections » pour ne pas favoriser un hôpital situé dans une circonscription péquiste.

M<sup>e</sup> Mignolet a rencontré un témoin ayant formulé ces mêmes allégations. Mais « je ne peux, sur la base d'un seul témoignage contraire à tous les autres recueillis, qui n'a pu de surcroît être corroboré d'aucune façon, en venir à la conclusion que le ministre était au courant du dossier et qu'il l'a volontairement retardé », conclut-elle notamment.

### Communications avec le ministre

La commissaire lève en revanche le voile sur les communications entre le ministre et les responsables de l'accès à l'infor-

mation de son ministère — un processus dont Québec s'évertue pourtant à défendre l'étanchéité depuis des mois.

Le 30 novembre 2017, trois jours après une demande d'accès formulée par une journaliste de Radio-Canada, et un mois avant que celle-ci ne reçoive une réponse, « le sous-ministre associé transmet au ministre ainsi qu'au sous-ministre plusieurs documents en lien avec le dossier concerné par la demande d'accès à l'information de la journaliste », note la commissaire à l'éthique.

Le 28 décembre, la journaliste reçoit une réponse à sa demande d'accès à l'information. Une lettre concernant le projet de regroupement de services de pédiatrie sur lequel elle enquête ne fait pas partie du lot de documents, pour une raison que ni la commissaire ni le ministère ne parviennent à expliquer, sinon par un « oubli » sur le bureau du sous-ministre associé. « Jamais on n'est intervenus sur les documents à produire », a affirmé

lundi la directrice de cabinet du ministre Barrette, Julie White.

Le 15 janvier, le ministre Barrette remet cette lettre à la journaliste. Cette dernière « fait à nouveau une demande d'accès à l'information auprès du ministère, demandant pourquoi cette correspondance ne lui avait pas été transmise lors de l'envoi du 28 décembre 2017 », note la commissaire Mignolet. Elle cite des échanges subséquents de courriels entre les services de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle du ministère. « Le cabinet du ministre a pris en charge ce dossier », peut-on y lire. La journaliste n'a jamais reçu de réponse à sa seconde demande d'accès à l'information, souligne la commissaire.

Julie White a expliqué cette situation par le fait que le cabinet a décidé de s'adresser directement à la journaliste. « On ne se mêle pas des demandes d'accès à l'information », a-t-elle néanmoins assuré. « On respecte toutes les règles. »

**Jamais on n'est intervenus sur les documents à produire**

JULIE WHITE



**LEDEVOIR**

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30  
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

### La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

### Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

### Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

### Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

### Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com